

ASA LIVRADOIS FOREZ

TEAM LES GAULOIS

19 et 20 MAI 2007

23[°] COURSE DE CÔTE AUTOMOBILE REGIONALE DE VALS PRES LE PUY (43)

REGLEMENT

L'association sportive automobile **Livradois-Forez** et l'écurie **Team Les Gaulois** organisent le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2007, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

23[°] COURSE DE CÔTE REGIONALE DE VALS PRES LE PUY

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne, le Comité régional d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro 07R10 en date du 06/03/07 , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R126 en date du 12/03/07.

ARTICLE 1 P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1 P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr AGOSTINHO Armand	Licence n° 12775
Commissaires Sportifs	Mr ARSAC Christophe	Licence n° 3591
	Mr BERAUD Alexandre	Licence n° 42990
Directeur de Course	Mr DOUZET Pierre	Licence n° 5255
Directeur de Course Adjoint	Mr DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Commissaire Technique	Mr COUDÉYRAS Pierre	Licence n° 53781
Commissaire Technique	Mr MONNIER Dominique	Licence n° 55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mr ALVERGNAS Jean Luc	Licence n° 48764
Chargé des relations avec les concurrents	Mr ALLEMAND Bernard	Licence n° 16380
Chargé des Commissaires de Route	Mr ALVERGNAS Jean Luc	Licence n° 48764
Chronométreurs	Mr RIX André	Licence n° 23113
	Mme RIX Chantal	Licence n° 23112

Article 1.2 P. Horaires :

Clôture des engagements le 17 mai à 0 h Publication de la liste des engagés le 20 mai.

Vérifications administratives le 19 mai de 15 h à 18 h sur le parking de l'hypermarché Géant et le 20 mai de 7 h 30 à 8 h 30 Centre Culturel à Vals.

Vérifications techniques le 19 mai de 15 h à 18 h 45 sur le parking de l'hypermarché Géant et le 20 mai de 7 h 30 à 8 h 45 au bas de la course de côte.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9 h le 20 mai.

Essais chronométrés le 20 mai de 9 h à 13 h

Briefing des pilotes le 20 mai à 13 h sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 h le 20 mai.

Course le 20, 1[°] montée à 13 h ; 2[°] montée à 15 h ; 3[°] montée à 17 h.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent, dans le parc fermé le 20 mai.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) entre le chemin de la pisciculture et la ligne de départ.

Remise des prix le 20 mai à 19 h 45 Centre Culturel à Vals.

Réunion 1 du Collège des Commissaires Sportifs Centre Culturel à Vals le 20 mai à 8 h 45.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Article 1.3 P. Vérifications :

Les vérifications administratives le 19 mai de 15 h à 18 h sur le parking de l'hypermarché Géant et le 20 mai de 7 h 30 à 8 h 30 Centre Culturel à Vals.

Les vérifications techniques le 19 mai de 15 h à 18 h 45 sur le parking de l'hypermarché Géant et le 20 de 7 h 30 à 8 h 45 au bas de la course de côte.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Roche - 53 rue de la Gazelle - 43000 Le Puy. Taux horaire maximum de la main d'œuvre 45 euros T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 45 le 20 mai.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 20 à 8 h 45.

Pesage des voitures libre en haut du parc fermé.

Article 1.5 P. Dispositions particulières :

Les véhicules non couverts par une assurance seront transportés sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2 P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3 P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1 P. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au 17 mai à 0h. à l'adresse suivante:

Team les Gaulois

Sous Denise - Chemin de la Ribeyre Haute 43000 ESPALY SAINT MARCEL

Pour tous renseignements : • Téléphone : 04.71.09.54.77 ou 04.71.05.64.64 • Fax : 04.71.05.57.11

Les frais de participation sont fixés à 135 € avec publicité. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

• **Forfait** : Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre ou fax 24 h avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1 P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 100. Les groupes admis sont : FC, F2000, N, FN, A, FA, GT de série, C3, CN/CNF, CM, D/E. Les classes admises sont :

F 2000 1	F 2000 2	F 2000 3	
De 0 à 1400 cm ³	+ 1400 à 1600 cm ³	+ 1600 à 2000 cm ³	
FC 1	FC 2	FC 3	FC 4
De 0 à 1300 cm ³	+ 1300 à 1600 cm ³	+ 1600 à 2000 cm ³	+ 2000 cm ³
N/FN 1	N/FN 2	N/FN 3	N/FN 4
De 0 à 1400 cm ³	+ 1400 à 1600 cm ³	+ 1600 à 2000 cm ³	+ 2000 cm ³
A/FA 1	A/FA 2	A/FA 3	A/FA 4
De 0 à 1400 cm ³	+ 1400 à 1600 cm ³	+ 1600 à 2000 cm ³	+ 2000 cm ³
GT 1	GT 2		
De 0 à 2000 cm ³	+ 2000 cm ³		
CM	C3.1	C3.2	CN.1
De 0 à 1003 cm ³	De 0 à 1600 cm ³	+ 1600 à 2000 cm ³	De 0 à 1600 cm ³
CN.2			+ 1600 à 2000 cm ³
D/E 1	D/E 2	D/E	
De 0 à 1300 cm ³ + campus	+ 1300 à 1605 cm ³	FF – FR – FB	

Article 4.2 P. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.3 P. Numéros de Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4 P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5 P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte, elle sera précisée ultérieurement par additif.

ARTICLE 6 P. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6.1 P. Parcours :

La course se déroulera en 2 montées d'essais et 2 ou 3 montées de course (à la discréption du directeur de course).

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 300 mètres du croisement avec le chemin de la pisciculture. Arrivée : 500 mètres avant le pont de la Roche.

Pente moyenne : 2,5 % - Longueur du parcours : 1 500 mètres. Parc départ : 300 mètres avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : après la ligne d'arrivée et jusqu'au pont de la Roche.

Article 6.2 P. Route de Course :

Par le C.D. 31 reliant Vals à Saint Christophe sur Dolaizon.

Article 6.3 P. File de départ :

File de départ : du chemin de la pisciculture à la ligne de départ. Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4 P. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 6.5 P. Parc Concurrent :

Le parc concurrent est situé sur le CD 31, du panneau « Vals près Le Puy » au pont de la pisciculture. Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 h le 19.

Article 6.6 P. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre le chemin de la pisciculture et la ligne de départ. L'emplacement réservé à chaque concurrent est limité à 10 mètres maximum. Les entrées des propriétés privées doivent rester dégagées.

Article 6.7 P. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications.
- pendant les essais et la course au parc de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8 P. Permanence :

Pendant la manifestation des permanences se tiendront Centre Culturel à Vals : le 19 de 15 h à 19 h, le 20 de 7 h à 15 h et de 17 h à 20 h. Téléphone permanence : 06 68 80 16 73 ou 06.61.97.39.77.

Centre de secours : CH. E. ROUX - 12 Bd Dr Chantemesse - 43000 LE PUY Tél. : 04.71.04.32.10.

ARTICLE 7 P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 7.1 P. Essais :

Les essais chronométrés se dérouleront le dimanche 20 mai de 9 h à 13 h.

Article 7.2 P. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 20 mai à 13 h. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3 P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte. Procédure de départ aux feux tricolores. **Rappel** : Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port des casques est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de voitures de tourisme. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

Article 7.4 P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

ARTICLE 8 P. PENALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

ARTICLE 10 P. PRIX

Article 10.2 P. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH	1°	2°	3°	4°
	230	150	100	50
GROUPE				
1°				
De 1 à 5 partants	70			
Plus de 5 partants	110	70		
CLASSE				
1°				
De 1 à 3 partants	70			
De 4 à 5 partants	135	70	40	
De 6 à 11 partants	135	80	60	30
Plus de 11 partants	135	95	65	55
5°				
6°				
FEMININ				
Plus de 1 partant	65			

Article 10.3 P. Coupes :

Il sera attribué une coupe aux trois premiers scratch, une à chaque vainqueur de groupe, une à chaque vainqueur de classe. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas. Deux commissaires seront récompensés.

Article 10.5 P. Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix aura lieu le 20 à 19 h 45 Centre Culturel à Vals.

GR

CL

N°

COURSE DE CÔTE REGIONALE DE VALS-PRES-LE-PUY
SAMEDI 19 - DIMANCHE 20 MAI 2007

BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONDUCTEUR :

NOM PRENOM

ADRESSE.....

CODE
POSTAL

--	--	--	--	--

 LOCALITE

TELEPHONE PORTABLE

LIGUE : CODE

--	--

 NOM

A.S.A. : CODE

--	--

 NOM

ECURIE

N° LICENCE

--	--	--	--	--

 GROUPE SANGUIN

--	--

PERMIS CONDUIRE DELIVRE A

VEHICULE :

MARQUE APPELLATION

ANNEE IMMATRICULATION

N° CHASSIS N° MOTEUR

NOMBRE CYLINDRES CYLINDREE

COULEUR DOMINANTE POIDS

FICHE D'HOMOLOGATION N°

PASSEPORT TECHNIQUE N°

MODIFICATIONS APPORTEES

GR

CL

N°

Tout engagement, pour être valable, doit être accompagné du montant des frais de participation, soit :
CENT TRENTÉ CINQ EUROS (135 €)

Les règlements devront être libellés à l'ordre de : **TEAM LES GAULOIS**
 Et adressés avant le 17 mai 2007 à l'adresse suivante :

TEAM LES GAULOIS

Sous DENISE

CHEMIN DE LA RIBEYRE HAUTE
43000 ESPALY SAINT MARCEL

Le conducteur soussigné, certifie sur l'honneur qu'il n'est pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension de permis de conduire, et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas s'engager, à la même date, dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (Article 68 du Code Sportif International) "le conducteur est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé".

"Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Courses de Côtes telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A."

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.

Fait à :

Le

SIGNATURE DU CONCURRENT

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Règlement par

Chèque		Nom	
Espèces			

Reçu le :

--

VISA TECHNIQUE	VISA ADMINISTRATIF